

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michel Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/dd28140fd78be9172ae3521e>

Date d'obtention : 2022-04-07 05:09:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je résume ainsi les étapes de la méthode Sexto. Les premières démarches visent à accueillir sans jugement l'auteur du signalement ou la victime. Par la suite, leur expliquer la procédure dans le but de les rassurer sur le traitement de la situation le plus rapidement possible. Par la suite, l'utilisation de la grille d'évaluation permet de recueillir le plus objectivement possible les faits exprimés par les élèves impliqués afin de déterminer la nature des gestes, l'intention, l'étendue de l'acte et l'orientation des procédures selon le caractère « impulsif » ou le caractère malveillant de la situation. Des éléments indiqués dans la trousse sont fort utiles pour guider nos réflexions et mieux « classer » la situation malveillante. Dans un cas malveillant, il est essentiel de ne pas nuire au processus d'enquête policière : il ne faut pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Lors de situations avec acte criminel, la saisie temporaire des appareils impliqués devra être faite et être transmise aux autorités policières. Pour l'instigateur d'un réel sextage (pas une simple photo en bikinis...), il y a une rencontre avec les autorités policières, peu importe le caractère de l'intention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première chose que je retiens des études de cas, outre l'accueil des personnes, est de toujours utiliser la grille d'évaluation et seulement pour nos élèves impliqués. Si les auteurs du signalement ne sont pas nos élèves, par exemple des parents, leur expliquer le processus et les référer aux autorités policières. Toutefois si leur enfant vient par la suite, on traite avec la grille. Dans l'analyse, dès que l'on constate des facteurs aggravants de malveillance, on ne complète pas la grille avec l'instigateur et on réfère au policier. Dans tous les cas, on prend les mesures nécessaires pour ne pas voir les images sexuelles afin d'éviter nous-mêmes de se placer en situation d'acte criminel. C'est aussi une question de respect pour la victime. Enfin, si les images sont effectivement une situation de sextage, donc acte criminel, on aura à saisir les appareils, fermés, scellés, sans demander les accès, puis remise aux autorités policières.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble délicate... Il y en plus d'une pour moi. 1-Rassurer le parent en colère qui fait le signalement, car lui, il s'attend à une intervention directe de notre part. Il faut bien expliquer la procédure et bien le guider dans ses démarches. 2- La saisie temporaire des appareils ayant les images : c'est souvent une action potentiellement « névralgique » pour les jeunes concernés. Mais la saisie s'explique et il sera très avantageux de l'annoncer en démarche préventive et éducative, par exemple avec une diffusion dans le code de vie de l'école ou dans le plan de lutte contre la violence à l'école, etc. Le reste va bien, quant à moi... Les précautions à prendre sont très claires. Merci pour la formation